

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 05 juillet à 19 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Dûment convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Roger GARDES.

PRESENTS : BEAUMONT Alexis, BOUDET Alain, BRUGUIERE Régine, CHAUVET Yves, DELLAVEDOVA Guy, DUVIVIER Aude, GARDES Roger, HAYMA Éric, IMBAUD Nadine, LASSALAS Jacques, MERLIN François, ORBAN Régis, RONDINET Virginie, ROSNET Marie, Annie THIBAUT, VERT Claire, VIAL Christophe, VIEIRA Pascale

ABSENTS : DESEMARD Agnès, donne pouvoir à DELLAVEDOVA Guy
PELLISSIER Emmanuel, donne pouvoir à LASSALAS Jacques
JODAS Charlène, donne pouvoir à ORBAN Régis
MARION Gilles
QUIBANT Emmanuelle

Nadine IMBAUD est désignée secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 mai 2018, lequel est adopté à l'unanimité.

Les points suivants ont ensuite été abordés et adoptés à l'unanimité, sauf précisions contraires.

1.- DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2018 - BUDGET COMMUNE

Monsieur Yves Chauvet, adjoint aux finances, propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

63345 Code INSEE	SAINT GENES CHAMPANELLE Budget COMMUNE	DM n°2 2018
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Terrains	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	11 613.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	21 613.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	7 613.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	7 613.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 613.00 €	21 613.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	143 781.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	143 781.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041512 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	143 781.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	143 781.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638 : Autres établissements publics	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	158 781.00 €	158 781.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition et vote à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget général.

2.- MODIFICATION PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Éric Hayma, adjoint à l'urbanisme, explique au conseil que suite à la première réunion avec Auvergne Habitat pour la future convention de l'éco-bourg la Métropole étudie l'option la mieux adaptée à lancer afin de réduire la zone 3AUG initialement prévue pour l'éco-bourg. L'instruction de cette modification devrait durer 8 mois sans impacter l'avancement sur la convention.

3.- AVENANT N°2 LOT N°1 SERRURERIE – MENUISERIE ENT SABATTERY POUR LES TRAVAUX D'EMBELLEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE MDA ET MAIRIE

Monsieur C. Vial présente le projet d'avenant n°2 de l'entreprise SABATTERY concernant à la fois, la réalisation de travaux supplémentaires et la suppression de certains autres travaux pour un montant de 1 151 €HT (% d'écart introduit par l'avenant : 2,34%) concernant les travaux de SERRURERIE – MENUISERIE (lot n°1) pour les travaux d'embellissement et mise aux normes accessibilité - MDA et mairie.

Le nouveau montant du marché est porté à 50 500,80 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°2 de l'entreprise SABATTERY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition et vote à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget général.

4.- AVENANT N°1 LOT N°5 PLOMBERIE ENT MACHADO POUR LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE MDA ET MAIRIE

Monsieur C. Vial présente le projet d'avenant n°1 de l'entreprise MACHADO concernant la suppression de certains travaux pour un montant de 870.30 €HT (% d'écart introduit par l'avenant : - 4.18%) concernant les travaux de plomberie (lot n°5) pour les travaux d'embellissement et mise aux normes accessibilité - MDA et mairie.

Le nouveau montant du marché est porté à 19 970.83 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 de l'entreprise MACHADO.

5.- CREATION DE 2 POSTES AU GROUPE SCOLAIRE ET AU MULTI ACCUEIL

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'accompagnement à l'emploi d'un agent intervenant au Groupe scolaire et au multi accueil se termine au 31/08/2018.

D'autre part il s'avère que des contrats effectués pour surcroît de travail au Groupe scolaire sont à pérenniser au regard de l'augmentation des surfaces à entretenir sur le Groupe scolaire et les salles communales.

Il propose la création de 2 postes d'agents techniques à temps complet à compter du 01/09/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer 2 postes d'agents techniques à temps complet à compter du 01/09/2018 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

6.- CREATION D'HEURES AU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose que suite à l'agrandissement du Groupe scolaire (salles restaurant), aux nouvelles prestations des activités périscolaires (en particulier groupement des NAP sur 2 séances) et à la création d'une nouvelle classe à la rentrée 2018/2019, des créations d'heures sont nécessaires pour l'entretien des locaux et pour l'encadrement des enfants.

L'ensemble de ces heures s'élève à 300 heures. 6 agents sont actuellement à temps non complet ; il propose, sous réserve de compatibilité des horaires, d'affecter ces heures à ces agents.

Il rappelle que la CAP est consultée pour avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le principe de la création de 300 heures. Il se prononcera au prochain Conseil municipal sur la transformation (suppression/création) des 6 postes.

7.- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - SIGNATURE

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la fin de notre contrat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) au 31/12/2017.

Un nouveau CEJ pour une période de 3 ans a été préparé par les services prenant en compte l'ensemble des structures intervenant dans les domaines de l'enfance.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la CAF.

8.- TARIFICATION 2018 AU MULTI ACCUEIL

Madame Agnès DESEMARD donne lecture des informations sur la tarification proposée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) au Multi accueil pour l'année 2018.

En cas de ressources nulles, le plancher est égal à 687.30€/mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. La tarification minimale est de 0.41€ de l'heure pour une famille avec un enfant en accueil collectif.

Le plafond de ressources du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pris en compte par la Cnaf est de 4 874.62€/mois. La tarification au plafond est de 2.92€ de l'heure pour une famille avec un enfant en accueil collectif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se baser sur la tarification proposée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la mise en place des tarifs appliqués au Multi accueil « Graines de genêts » pour l'année 2018.

9.- VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

M. le Maire fait part au Conseil municipal du règlement intérieur des services périscolaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide et accepte le règlement intérieur des services périscolaires.

10.- RAM (RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES) : ACCUEIL DES PARENTS ET GRANDS-PARENTS

Suite à des demandes, le Conseil municipal valide l'accueil des parents et grands-parents aux activités du RAM sur inscription. Il y a actuellement 13 Assistantes maternelles sur la commune qui utilisent ce service.

11.- CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : GROUPEMENT DE COMMANDE MESSAGERIE

Clermont Auvergne Métropole envisage pour 2019 de mettre en place une messagerie communautaire avec un certain nombre de fonctionnalités intégrées.

Pour ce faire elle lance un appel d'offres et propose aux communes de se grouper.

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Genès-Champanelle adhère au service mutualisé informatique et expose qu'il est de son intérêt de bénéficier d'un système de messagerie perfectionné et qu'un certain nombre d'outils peuvent être développés (agenda commun, partage de ressources...)

Il propose d'adhérer au groupement de commande constitué à cet effet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'adhérer au groupement de commande messagerie et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

12.- SICAS (école de musique intercommunale) - RETRAIT de la COMMUNE D'AYDAT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la décision d'Aydat de se retirer du SICAS afin d'adhérer à l'organisation de l'enseignement musical de leur nouveau territoire (délibération n°2018-44 du 5 avril 2018, transmise aux communes adhérentes par courrier daté du 28 mai 2018).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5122-19,

Vu la création du SICAS par arrêté préfectoral du 07/01/1992 et les statuts du Syndicat intercommunal Ceyrat, Aydat, Saint-Genès-Champanelle (SICAS)

Vu l'avis favorable du SICAS approuvant le retrait de la commune d'Aydat au 1^{er} septembre 2018 et modifiant les statuts (délibération du 5 juillet 2018)

Considérant le souhait de la Commune d'Aydat de se retirer du SICAS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide et accepte le retrait de la commune d'Aydat du SICAS ainsi que la modification de ses statuts.

13.- RAPPORT ASSAINISSEMENT 2017 DU SIAVA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'AUZON)

Monsieur Christophe Vial donne lecture du rapport assainissement 2017 du SIAVA (syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Auzon).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement collectif – année 2017.

AFFAIRES FONCIERES

14.- VENTE PARCELLES COMMUNALES BN 152 ET BN 150 A BERZET A M GARCIA ET MME CLAUZET.

Éric HAYMA rappelle la délibération du 21/09/2017 attribuant la parcelle BN 152 à Monsieur GARCIA et Madame CLAUZET.

Il rappelle également que suite à un bornage et à un échange entre la Commune et les propriétaires limitrophes (Monsieur et Madame DELAUNAY), il y a lieu de céder à Monsieur GARCIA et Madame CLAUZET, sans surcoût pour ces derniers, la parcelle BN 150 de 1m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- *d'attribuer, sans surcoût, pour les acquéreurs, la parcelle BN 150 à Monsieur GARCIA et Madame CLAUZET*
- *Le Conseil Municipal donne tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer l'acte de vente des parcelles BN 150 et 152.*

15.- PROJET DE CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE (ENVIRON 30M2) ISSUE DE LA PARCELLE COMMUNALE BN 154 A BERZET A M GARCIA ET MME CLAUZET

Éric HAYMA rappelle que la parcelle BN 154 supporte les servitudes de passages de différents réseaux, notamment assainissement et gaz éventuellement.

Monsieur GARCIA et Madame CLAUZET propriétaires des parcelles BN 150 et 152 utilisent cette servitude et il serait de ce fait plus commode de leur céder, à titre gratuit, la bande d'environ 30m2 concernée par cette servitude.

Il propose qu'un bornage soit effectué afin de délimiter exactement cette servitude et de créer une nouvelle parcelle qui pourra être cédée, à Monsieur GARCIA et Madame CLAUZET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- *De céder à titre gratuit, une fois le bornage établi, la future parcelle concernée par la servitude à Monsieur GARCIA et Madame CLAUZET*

16.- SUBVENTIONS NAP POUR 3 ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que les activités réalisées par 3 associations de la commune de Saint-Genès-Champanelle auprès des enfants du groupe scolaire sont dans le cadre des NAP.

Les 3 associations concernées sont :

- AS Saint-Genès-Foot
- Association Pétanque
- Rallye Saint-Genès

Il propose de verser à chacune de ces 3 associations une subvention de 400 euros, laquelle ne se substitue pas à celle attribuée habituellement à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires.

17.- ADHESION A LA MOTION ADOPTEE PAR LE COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE LE 26 AVRIL 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la motion adoptée par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 26 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote son adhésion à la motion adoptée par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 26 avril 2018

18.- VŒU DE SOUTIEN A « L'APPEL POUR UN PACTE FINANCE-CLIMAT EUROPEEN »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des Etats et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C, et si possible en dessous de 1,5°C.

Le réchauffement climatique provoquera des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il si des centaines de millions d'hommes et de femmes seront contraints de quitter leur terre natale, devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Nous sommes donc appelés à réduire drastiquement et rapidement, nos émissions de gaz à effet de serre. Alors que le Président des États-Unis a décidé de retirer son pays de l'Accord de Paris au nom de l'emploi étasunien, l'Europe doit maintenant démontrer au monde qu'il est possible de diviser par 4 à 5 ses émissions de gaz à effet de serre tout en créant massivement des emplois. Enfin, en tant qu'acteur majeur de l'industrialisation de la production et de la mondialisation des échanges de ressources et de biens, il est tout aussi fondamental que l'Europe entreprenne sa troisième révolution industrielle, attentive aux limites biophysiques de la planète, à la couverture des vulnérabilités liées à un environnement devenu insalubre et aux besoins financiers des pays du Sud pour mener leur propre lutte contre le réchauffement climatique.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des artistes et des artisans, des paysans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis

que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet Appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens de négocier au plus vite un Pacte finance-climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur le territoire européen et renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et particulièrement avec le monde africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'histoire. Ils souhaitent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique et contre le chômage, et qu'un impôt européen sur les bénéfiques (de l'ordre de 5%) permette de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique, en Europe, sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Notre commune est déjà engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte finance-climat nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient l'appel pour un Pacte finance-climat européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.

19 – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal prend note :

- Groupe scolaire :
 - Point sur l'inauguration,
 - Les demandes complémentaires du corps enseignant pour la rentrée scolaire vont être étudiées,
 - Le stabilisé sera mis en place cet été. Des cages multisports et plusieurs petits jeux seront implantés à l'automne suite au travail de la commission en concertation avec l'ensemble des personnels du groupe scolaire,
- Point sur les différents courriers pour les nouveaux rythmes scolaires,
- Questionnement sur un service civique (9 mois) à l'école, la section basket demande si un emploi civique peut être partagé avec la Mairie sous forme de convention (107€/mois à se partager), avis défavorable,
- Retour sur les contrôles de vitesse de la Gendarmerie de Romagnat, il n'y a eu aucun délit remonté,
- Vote du renouvellement de la convention ALSH avec Charade,
- Remerciements du Vélo club de Cournon suite à l'organisation des récents championnats Auvergne Rhône Alpes à Saint-Genès,
- Présentation du RGPD (règlement général de protection des données) pour la commune en lien avec le délégué de la protection des données de la Métropole,
- Renforcement de l'équipe du bulletin avec Marie Rosnet.
- Point suite à la réunion avec Orange sur le déploiement de la fibre optique. Le programme technique suit le planning et dès l'automne les dates des premiers raccordements possibles devraient être données.



La séance est levée à 22 H 16